Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260427-DEC202605-DE

Mairie de Val d'Izé

DECISION N° 2026_05

en date du 27 avril 2026

TRAVAUX D'EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF
MODIFICATION N°4 - LOT N° 2
Gros oeuvre

Le Maire de la Commune de Val d'Izé,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-014 en date du 31.03.2026 donnant délégation au maire,
Vu la consultation lancée en procédure adaptée pour l'attribution des 12 lots du marché relatif aux travaux d'extension du complexe sportif,
Vu la décision 2024-17 en date du 05.12.2024 attribuant le lot 2 « Gros-œuvre » à l'entreprise MARTINIAULT BATIMENT, sise 7 rue du bois Cornille - 35450 VAL D'IZE, pour un montant de **270 000,00€ HT**,
Vu la décision 2025-05 en date du 10.06.2025 portant le montant du lot 2 « Gros oeuvre » du marché relatif aux travaux d'extension du complexe sportif, à la somme de **272 958,88 € HT**,
Vu la décision 2025-06 en date du 10.06.2025 portant le montant du lot 2 « Gros oeuvre » du marché relatif aux travaux d'extension du complexe sportif, à la somme de **277 181,09 € HT**,
Vu la décision 2026-02 en date du 11.03.2026 portant le montant du lot 2 « Gros oeuvre » du marché relatif aux travaux d'extension du complexe sportif, à la somme de **303 090,24 € HT,** du fait du placement en liquidation judiciaire de la SAS TRAVAUX PUBLIC DE BRETAGNE

CONSIDERANT que suite à la mise en place d'une cuve de récupération des eaux pluviales, il est nécessaire d'installer une dalle béton de sorte que les véhicules puissent circuler sans réserve,
Vu le devis transmis par l'entreprise MARTINIAULT BATIMENT, d'un montant de **2 965,00€ HT**

DECIDE

Article 1 : De fixer le montant du lot N°2 « Gros Oeuvre » du marché relatif aux travaux d'extension du complexe sportif à **306 055,24 € HT**,

Article 2 : La présente décision donnera lieu à signature d'une modification N°4 à l'acte d'engagement et sera inscrite au registre de la mairie.

Il en sera rendu compte au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire, Bruno DELVA

MAIRIE DE VAL D'IZÉ 35 Ille-et-Vilaine